



Tutoriel

Fonctionnement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Pour accéder au GNAU, vous devez vous rendre à l'adresse :

<https://gnau25.operis.fr/grandpicsaintloup/gnau>

The screenshot shows the GNAU website interface. At the top, there is a header with the 'grand pic saint-loup' logo on the left and a 'Connexion' button on the right, which is circled in red with an arrow pointing to it. Below the header, there is a navigation bar with two tabs: 'FORMULER' (selected) and 'SUIVRE'. Under the 'FORMULER' tab, there is a section titled 'UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE' containing several circular buttons for different types of requests: CUa, CUb, DCC, DP, DPLT, DPMI, PA, PC, PCMI, PD, and DIA. Below this, there is a section titled 'MES DEMANDES D'URBANISME' under the 'SUIVRE' tab. At the bottom of the page, there is a footer with links for 'Conditions Générales d'Utilisation', 'Qui sommes nous', 'Mentions légales', and 'Accessibilité'.

Pour déposer un dossier, il faut s'identifier en créant au préalable un compte.

- S'identifier avec une adresse mail : un mail vous est envoyé à l'adresse mail que vous aurez indiquée
- A réception du mail, il faut créer le compte en indiquant vos coordonnées actuelles

Attention : Les délais entre l'envoi du mail pour la création du compte et la réception de ce mail peuvent être longs (jusqu'à une heure)

A noter : Si une erreur est commise lors de la création du compte, tous les éléments sont par la suite modifiables

- Sélectionner le type de dossier
- Choisir la commune où le dossier est déposé

FORMULER PC - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE À FONTANES

1/18

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Permis d'aménager
comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire
comprenant ou non des démolitions

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dot Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétaire de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétaire de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Pour remplir la demande :


- Remplir le CERFA


A noter : Le menu à gauche permet de voir l'état d'avancement du dossier (nombre de pages du CERFA, catégories du CERFA...)

A noter : Certains éléments du CERFA sont préremplis par les informations fournies lors de la création du compte ; ces informations peuvent être modifiées

UIRE À FONTANES

1/18

 **Demande de**
 Permis d'aménager
 comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions
 Permis de construire
 comprenant ou non des démolitions

 N° 13409*07

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

IMPORTER LE DOSSIER

EXPORTER LE DOSSIER

SAUVEGARDER

TRANSMETTRE MA DEMANDE

RETOUR

Pour déposer le dossier :

- Sélectionner à droite « transmettre ma demande »
- Si des éléments sont mal remplis le fichier ne peut être transmis

A noter : Il est possible d'importer le dossier (utile pour les notaires ou les architectes qui ont un modèle de CERFA type préenregistré)

A noter : Il est possible d'exporter le dossier (utile pour le redéposer sur d'autres parcelles)

ACTUALISER LES ERREURS X FERMER LA VÉRIFICATION

Début ← 12 sur 24 → Fin

Erreur(s) à corriger 1

Aucun fichier joint. Pièce obligatoire : une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain. (P1h)

Pièce(s) à fournir 1

Vérifiez bien les pièces facultatives à fournir. Au besoin, contactez le service instructeur de votre mairie avant transmission de votre demande. (P1x)

Information(s) à vérifier 7

Coordonnées du demandeur : pas de numéro dans l'adresse. (D19a)

Localisation du terrain : pas de numéro dans l'adresse. (T2a)

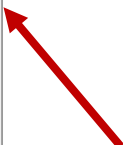
Paragraphe 8 : aucune information pour l'application d'une législation connexe. (X1a)

Indiquez s'il y a lieu la surface actuelle de votre habitation. (PCaf)

Indiquez s'il y a lieu le nombre de logements. (PCag)

Paragraphe 7 : aucune indication concernant la participation pour voirie et réseaux. (V1a)

La surface taxable doit toujours être inférieure à la surface de plancher. (SURFTAX1)



Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10.1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

IMPORTER LE DOSSIER

EXPORTER LE DOSSIER

SAUVEGARDER

TRANSMETTRE MA DEMANDE

RETOUR

Pour déposer le dossier :

- Si des erreurs apparaissent dans le remplissage du formulaire une fenêtre apparait à gauche listant les erreurs

A noter : Les erreurs en rouge doivent obligatoirement être modifiées pour que le dossier soit déposé. Il est conseillé de modifier les erreurs en orange car elles sont nécessaires à l'instruction du permis

A noter : Tant que les erreurs en rouge apparaissent, il sera impossible de déposer le dossier

Transmission de la demande

Si je le juge nécessaire, j'ajoute des précisions ou des indications complémentaires à l'attention de l'instructeur en charge de ma demande d'autorisation d'urbanisme.

J'ai bien lu les conditions générales d'utilisation (obligatoire)

Valider Annuler

Pour transmettre le dossier :

- Les conditions générales d'utilisation doivent être validées

A noter : Vous pouvez, si vous le souhaitez apporter des précisions au moment du dépôt dans le cadre qui s'affiche

Attention : Vous recevrez un mail d'accusé de dépôt qui ne vaut pas enregistrement du dossier par la commune. C'est à la réception du mail précisant l'enregistrement du dossier par la commune avec un numéro spécifique que les délais d'instruction débutent

Pour suivre le dossier :

- Tous les dossiers que vous déposez sont visibles sur la page d'accueil

A noter : Vous pouvez suivre l'instruction de votre dossier depuis cette page : un historique est consultable

A noter : Les demandes de pièces ou arrêtés qui seront émises par le service urbanisme seront visibles depuis cette interface.

Vous pouvez à présent déposer votre demande d'urbanisme de manière dématérialisée !